



SERVICE URBANISME

Rue Colleau, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux,
Le 29/08/2025

**Euronot
rue Colleau, 15
1325 Chaumont-Gistoux**



Par courrier recommandé

Vos réf. : D/07.568/RDH/2250646
Nos réf. : 25. 210 – DR 210
Agent traitant : SVN

Maître,

Concerne : demande d'informations visée à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial

La présente fait suite à votre demande d'informations réceptionnée en date du 22 juillet 2025 relative à un bien sis à 1325 Chaumont-Gistoux (Bonlez), Chemin de l'Herbe, 50 et cadastré 2^{ème} division, section A n°210P.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial (ci-après, « *CoDT* »).

Le bien en cause :

1° est situé en zone d'habitat sur 50m, le solde en zone de Parc au plan de secteur de Wavre-Jodoigne – Perwez (A.R. du 28 mars 1979) et qui n'a cessé de produire ses effets pour le bien précité (articles D.II.24 et suivants du Code)

2° est situé en zone de densité moyenne + (10 à 15 logements/ha) pour la partie en zone d'habitat, le solde en zone d'espaces verts avec un intérêt biologique et d'intérêt paysager au Schéma de Développement Communal adopté par le Conseil Communal le 29/06/2015 ;

3° n'est pas soumis, en tout ou en partie, à l'application du guide régional d'urbanisme :

1. sur les bâtisses en site rural (articles 417 et suivants) ;
2. relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité (art. 435 et suivants) ;
3. relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments au parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite (articles 414 et suivants) ;

4° n'est pas situé dans le périmètre d'un schéma d'orientation local (SOL) ;

5° est situé en zone de régime d'assainissement

- collectif : collecteur d'assainissement reliant l'égouttage communal à la station d'épuration : collecteur existant (égouttage existant) ;

6° a fait l'objet d'un permis d'urbanisme accordé le 09/01/2001 sous les références PU/00.128 et visant la construction d'une piscine, d'un abri de jardin et l'aménagement ;

7° n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1er janvier 1977 ;

8° n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.

9° n'a fait l'objet d'aucune division non soumise à permis d'urbanisation telle que visée à l'art. D.IV.102 et concernant laquelle des remarques et/ou conditions ont été notifiées par le Collège Communal et/ou le Fonctionnaire Délégué.

A notre connaissance :

- le bien n'est pas exposé à un risque d'accident majeur, à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeurs et n'est pas situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée, une réserve forestière et ne comporte pas une cavité souterraine d'intérêt scientifique ou une zone humide d'intérêt biologique, au sens de l'article D.IV.57, 2° à 4° ;
- le bien n'est pas situé dans un des périmètres inclus dans la banque de données de l'état des sols visée à l'article 14 du décret relatif à l'assainissement des sols pollués (cfr <http://www.walsois.be>) ;
- le bien n'est pas situé dans un périmètre de site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale, de remembrement urbain, de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine visés respectivement aux articles D.V.1, D.V.7, D.V.9, D.V.12 ou D.V.13 du CoDT ;
- le bien
 - o n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code wallon du patrimoine ;
 - o n'est pas classé en application de l'article 196 du Code wallon du patrimoine ;
 - o n'est pas situé dans une zone de protection visée à 209 du Code wallon du patrimoine ;
 - o est localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique ou dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visés à l'article 233 du Code wallon du patrimoine ;
- le bien est situé à proximité d'un bien repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel ;
- le bien n'est concerné ni par un projet d'expropriation, ni par un remembrement, ni une ordonnance d'insalubrité, ni par la législation sur les mines, carrières et sites désaffectés ;
- le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un site Natura 2000 visé par l'article 1bis, 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un territoire désigné en vertu de l'article 6 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;



SERVICE URBANISME

Rue Colleau, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux,
Le 29/08/2025

Euronot
rue Colleau, 15
1325 Chaumont-Gistoux

Par courrier recommandé

- le bien est situé à proximité d'un site Natura 2000 ;
- le bien est situé à proximité d'un arbre/arbuste remarquable ;
- le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance du service communal des eaux au sens du décret du 30 avril 1990 relatif à la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables modifié la dernière fois par le décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une société publique de gestion de l'eau ;
- le bien n'est pas situé le long d'une voirie régionale (RN243) gérée par le Service Public de Wallonie – district des Routes (anciennement le MET - Avenue de Veszprem 3 à 1340 Ottignies). Nous vous renvoyons auprès du gestionnaire afin de vérifier si un plan d'alignement existe pour le bien concerné ;
- aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal ;
- le bien n'est pas grevé d'une emprise souterraine de canalisation de produits gazeux ou autres ;
- le bien n'est pas soumis à un droit de préemption au profit de la Commune ;
- le bien est longé par un chemin ou sentier communal repris à l'atlas des chemins vicinaux, le sentier 17 et 22 ;
- le bien est longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau, le Train ;
- le bien est situé dans une zone à risque d'aléa faible, au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau du sous-bassin hydrographique de la DYLE-GETTE adoptée par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2006 (MB 11 août 2006) ;
- un axe de ruissellement – LIDAXES- est présent en voirie ;
- le bien bénéficie d'un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;
- le bien n'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent.

Il nous est impossible de vous fournir les renseignements relatifs aux équipements de la voirie concernée en matière d'eau, électricité, gaz, télédistribution et téléphonie. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (cfr liste ci-après).

Ces renseignements vous sont fournis à titre informatif, sans engagement de notre part. Ils ne constituent en aucun cas une garantie de constructibilité du bien visé, celle-ci ne pouvant être analysée que sur base d'un certificat d'urbanisme n°2.

Nous attirons votre attention sur l'application du CoDT en cas de transformations et/ou de construction nouvelle. De même, nous ne pouvons affirmer que les permis délivrés ont été strictement respectés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les coordonnées du nouveau propriétaire ainsi que la date de signature du compromis de vente.

En vertu du règlement communal du 5 novembre 2018 sur les redevances pour la délivrance des renseignements administratifs et frais éventuels de photocopie, nous vous prions de bien vouloir verser la somme de 69,08 € au moyen du bulletin de versement ci-joint.

Nous vous prions de croire, Maître, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance,
La Directrice générale f.f.,

Méliza ÇAKAR



Le Bourgmestre,

Philippe BARRAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philippe BARRAS", is written over the printed name.

COMMUNE DE CHAUMONT-GISTOUX

Liste des impétrants susceptibles d'occuper le sous-sol du domaine public

Liste téléchargeable au format .pdf sur le site : <http://www.chaumont-gistoux.be/votre-commune/autres-services/impetrants>

Service Travaux/Technique ☎ 010/68.72.30 - Fax 010/68.70.19

TELEPHONE	PROXIMUS Service Planrequest Rue Marie Henriette, 60 5000 NAMUR ou www.klim-cicc.be	☎ 0800/20.037
EAU	SWDE (SENNE-DYLE-GETTE) Esplanade René Magritte, 20 6010 COUILLET	☎ 087/87.87.87 ☎ 071/27.68.41 ☎ 071/27.68.60 charleroi@swde.be
	IECBW Rue Emile François, 27 1474 GENAPPE (WAYS) ou www.klim-cicc.be	☎ 067/28.01.11 ☎ 067/28.01.96 etudes@iecbw.be
Conduite d'adduction d'eau gravitaire, au départ des galeries rue Champtaine vers Malines, le long du lit du Ry Pré Delcourt et du Train	VMVW (Vlaamse Maatschappij Voor Watervoorziening) Herbert Hooverplein 23 3000 Leuven info.vlaams.brabant@dewatergroep.be	
ELECTRICITE	ORES Avenue Jean Monnet, 2 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE ou www.klim-cicc.be	☎ 010/48.66.11 ☎ 078/15.78.01 ☎ 010/48.68.64
ELECTRICITE HAUTE TENSION	ELIA Boulevard de l'Empereur, 20 1000 BRUXELLES ou www.klim-cicc.be	☎ 02/546.70.11 ☎ 02/546.70.10 www.elia.be
GAZ	ORES Avenue Jean Monnet, 2 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE ou www.klim-cicc.be	☎ 010/48.66.11 ☎ 078/15.78.01 ☎ 010/48.68.64
	FLUXYS Avenue des Arts,31 1040 BRUXELLES www.fluxys.be ou www.klim-cicc.be	☎ 02/282.72.11 ☎ 0800/90.102 Dispatching 24H/24 ☎ 02/230.02.39
<i>Demande de plans réseaux distribution gaz, électricité et fibres optiques</i> (voir directement auprès de -->)	ORES Service Impétrants Route du Grand Peuplier, 12 7110 STREPY-BRACQUEGNIES	☎ 064/67.29.78 ☎ 064/67.28.75 impetrant.ouest@ores.net

TELEDISTRIBUTION	VOO Rue Louvrex, 95 4000 LIEGE	☎ 04/220.15.02 ☎ 078/78.78.78 ☎ 04/220.15.75
<u>Demande de plans réseaux de télédistribution</u> <i>(voir directement auprès de -->)</i>	BRUTELE-FARCIENNES (Mme. Raillon) Rue de Lambusart, 56 6240 FARCIENNES ou www.klim-cicc.be	☎ 071/96.71.56 infra.structure@voo.eu
PIPE-LINE (ETHYLENE)	SOLVAY (SOLVIC) Unité de service PIPE-LINE Rue E. Solvay, 39 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE ou www.klim-cicc.be	☎ 071/26.85.30 ☎ 0800/16.973 ☎ 071/26.81.80 pipeline.jemeppe@solvay.com
COLLECTEUR D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES	INBW Rue de la Religion, 10 1400 NIVELLES	☎ 067/21.71.11 ☎ 067/21.69.28 economique@inbw.be
N 243 - Chaussée de Huy E 411 (A4) - Autoroute des Ardennes N 25 & 25A - Voie rapide Nivelles/Leuven <i>(voir directement auprès du -->)</i>	SPW - Routes & Bâtiments Direction des Routes du Brabant Wallon Avenue de Veszprem, 3 1340 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	☎ 010/43.06.00 ☎ 010/43.06.22

Brabant Wallon
AC Chaumont-Gistoux
 RUE COLLEAU, 2
 1325 CHAUMONT-GISTOUX
 Téléphone : 010/68.72.11
 JOURS OUVRABLES DE 9H A 12H.

FACTURE
 2025/000455

Agent traitant: Mme SIMON Loréna
 Tél: 010/687.211 - Fax: 010/687.211
 E-mail: lorena.simon@chaumont-gistoux.be

Euronot Jamar & Lammerhiert
 Rue Colleau 15
 1325 CHAUMONT-GISTOUX

Matricule : 0646737602	Facturation du : 04/09/2025
Redevance : UR – URBANISME	Montant : 69,08 € Communication : +++501/5000/45560+++

Description	Montant
Copie	0,15 €
Réf. Service urbanisme : 25,210-DR210	
Réf. Notaires : D/07,568/RDH/2250646	
Renseignements	60,00 €
Recommandé	8,93 €
A payer pour le 04/10/2025 :	69,08 €

AVIS AUX REDEVABLES

1. Les règles relatives à la procédure de recouvrement, aux intérêts de retard et aux poursuites sont décrites dans le règlement consultable sur notre site internet.
2. Demandes de renseignements : Le redevable doit s'adresser par écrit au Collège communal.
3. Réclamations : Le redevable peut introduire une réclamation conformément aux formalités décrites dans le règlement consultable sur notre site internet.
4. Vos données personnelles sont enregistrées par l'administration à des fins de traitement automatisé et seront utilisées exclusivement à des fins fiscales.

Pour le paiement, utilisez **EXCLUSIVEMENT** la formule spéciale ci-dessous.



0836

ORDRE DE VIREMENT

02

Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Date d'expiration souhaitée dans le futur	Montant	EUR	CENT
		69	08
Compte destinataire d'ordre (IBAN)			
Nom et adresse titulaire d'ordre	Euronot Jamar & Lammerhiert Rue Colleau 15 1325 CHAUMONT-GISTOUX		
Compte bénéficiaire (IBAN)	B E 0 4 0 9 7 1 2 1 0 3 0 0 3 1		
BIC bénéficiaire	G K C C B E B B		
Nom et adresse bénéficiaire	A D M . C O M . C H A U M O N T - G I S T O U X R U E C O L L E A U 2 1 3 2 5 C H A U M O N T - G I S T O U X		
Communication	+++501/5000/45560+++		

SDOP 44/13-1 1206S1 1/1 - 29628304-2507

805-1